

Premier SDAGE à être adopté en France, le SDAGE 2016-2021 de Corse a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015, suite à son adoption par le comité de bassin de Corse le 14 septembre. Le SDAGE est entré en vigueur le 21 décembre 2015.

97 % des milieux aquatiques de surface devront être en bon état en 2021. Pour atteindre cet objectif, le SDAGE répond aux enjeux spécifiques de la Corse : terminer les travaux d'assainissement des communes et restaurer les rivières abîmées et les zones humides. Pour la première fois, une orientation spécifique est consacrée aux écosystèmes marins et lagunaires et une autre au risque d'inondation, commune avec le plan de gestion des risques d'inondation. Le coût du programme de mesures est estimé à 13,2 M€/an.



POINT DE VUE



Gilles Simeoni,
président du Conseil
exécutif de Corse,
président du comité de
bassin de Corse

Gilles Simeoni

Protéger la richesse et la diversité de notre patrimoine

Partout dans le monde, la valeur inestimable de l'eau fait l'objet d'une vraie prise de conscience.

La Corse est un lieu privilégié en termes de ressources naturelles mais est en même temps en danger, notamment à cause de la gestion insuffisante de ces ressources. La richesse de ses milieux aquatiques est unique et représente un des principaux atouts pour le développement durable de l'île. L'objectif de non dégradation de ces milieux constitue un principe environnemental majeur à respecter et un enjeu très fort pour nous.

Il nous faut prendre en compte les effets du changement climatique et préparer l'adaptation. Nous devons agir pour conserver des milieux naturels en bon état, capables, malgré le changement climatique, de rendre

des services indispensables à l'homme : économiser l'eau, gérer les eaux pluviales, lutter contre les fuites d'eau des réseaux, poursuivre la mise à niveau des réseaux d'assainissement, notamment en milieu rural et montagnard, préserver les zones humides ou encore sauvegarder la qualité des rivières et du littoral.

Le SDAGE 2016 2021, nouveau plan de gestion pour l'eau en Corse, doit nous permettre d'anticiper l'avenir en traçant les priorités d'actions pour tous les acteurs concernés, les collectivités, agriculteurs, industriels, associations de protection de la nature et de consommateurs, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse.

L'acqua, ghjè a vita è ghjè u nostru avvene !*

* L'eau, c'est la vie et c'est notre avenir !

Crédit photos: G. Giordani

L'actualité 2015 des bassins Rhône-Méditerranée et Corse



L'ACTUALITÉ 2015 DES BASSINS

Rhône-Méditerranée et Corse

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée a été adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée lors de sa séance du 20 novembre dernier. Il est entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

POINT DE VUE



Michel Delpuech,
Préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur
du bassin Rhône-
Méditerranée

Michel Delpuech

Concilier gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le SDAGE nous engage tous mais il constitue tout particulièrement la feuille de route des services de l'État et de ses établissements publics dans le domaine de l'eau ; il leur incombe de le mettre en œuvre grâce à l'application de la réglementation et des décisions administratives qui en découlent. Ils veilleront dans le cadre de leurs compétences à ce que les priorités du SDAGE soient bien intégrées par les acteurs des territoires.

Je souhaite insister sur l'une de ces priorités : la synergie portée par le SDAGE entre gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau peut contribuer à prévenir les inondations en conservant par exemple les champs d'expansion de crues.

C'est pourquoi le SDAGE invite les collectivités à s'organiser à l'échelle des bassins versants pour porter une politique intégrée. Il identifie les territoires qui nécessitent des actions visant conjointement la restauration physique des cours d'eau et la gestion de l'aléa d'inondation.

Ces démarches contribuent aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) que j'ai arrêté en décembre 2015, concomitamment au SDAGE. Le SDAGE et le PGRI constituent ainsi deux stratégies cohérentes qui doivent guider l'ensemble des acteurs pour les 6 ans à venir.

Pour atteindre d'ici 2021 l'objectif de 66 % des milieux aquatiques en bon état écologique (52 % en 2015) et 99 % des nappes souterraines en bon état quantitatif (87,9 % en 2015), le SDAGE fixe neuf priorités ou « orientations fondamentales » : s'adapter au changement climatique, avec le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine et la lutte contre l'imperméabilisation des sols (pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé) ; restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé ; restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ; compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite ; préserver le littoral méditerranéen, objectif cohérent avec le plan d'actions pour le milieu marin, PAMM.

433 M€/an seront consacrés aux actions à engager pour atteindre les objectifs d'état des milieux.

POINT DE VUE



Michel Dantin,
président du comité
de bassin Rhône-
Méditerranée, député
européen, maire de
Chambéry

Michel Dantin

Le sdage de l'adaptation au changement climatique

Le SDAGE 2016-2021 est ambitieux, tourné vers l'avenir, mais réaliste car sélectif et répondant aux enjeux de ce vaste territoire. Il s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises et diagnostics réalisés lors du précédent SDAGE 2010-2015 pour inviter à l'action : pour s'adapter au changement climatique, principale avancée de ce nouveau SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale. Mais aussi pour redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ; pour protéger les zones humides et la biodiversité qui rendent de nombreux services à l'homme ; pour réduire les pollutions par les substances dangereuses pour protéger notre santé. Trois ans de travaux et une intense concertation

avec l'ensemble des acteurs de l'eau auront été nécessaires à sa construction. Quelques chiffres en fixent l'ampleur : près de 30 réunions de nos instances, plus de 20 réunions de concertation (avec la profession agricole, avec des présidents de CLE...), 150 réunions locales pour la préparation du programme de mesures, 324 avis reçus lors de la consultation des assemblées, 6 000 lors de la consultation du public.

Ce SDAGE est le fruit de consensus, de synthèses et d'équilibre entre les différentes composantes de notre communauté des usagers de notre bassin. En l'adoptant à une large majorité, nous avons montré notre capacité à nous rassembler sur des enjeux communs qui nous concernent tous.



Consultation du public

l'eau, les inondations, le milieu marin : on fait quoi ?

Le projet de SDAGE 2016 2021 a été soumis à l'avis du public lors d'une consultation conduite du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Plus de 6000 habitants du grand sud-est ont répondu à un questionnaire et plus de 23000 ont participé aux 400 événements, conférences, soirées débats, visites de sites, spectacles, concours photos ou vidéos..., organisés, avec le soutien de l'agence de l'eau, dans les régions du bassin par des syndicats de bassins versants, associations, collectivités, chambres d'agriculture...

Le public partage la nécessité d'agir sur les grands enjeux de l'eau et exprime des attentes fortes vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les pollutions sont toujours considérées comme l'enjeu le plus préoccupant, que ce soit par des polluants industriels et urbains ou par les nitrates et les pesticides. La prise de conscience des effets du changement climatique émerge fortement et, au-delà des économies d'eau, la résorption des fuites d'eau ou la désimperméabilisation sont reconnues comme des solutions d'adaptation possibles. Des attentes fortes sont également enregistrées en matière de gouvernance (réglementation, organisation de la gestion de l'eau, financement), d'information et d'éducation à l'environnement.